

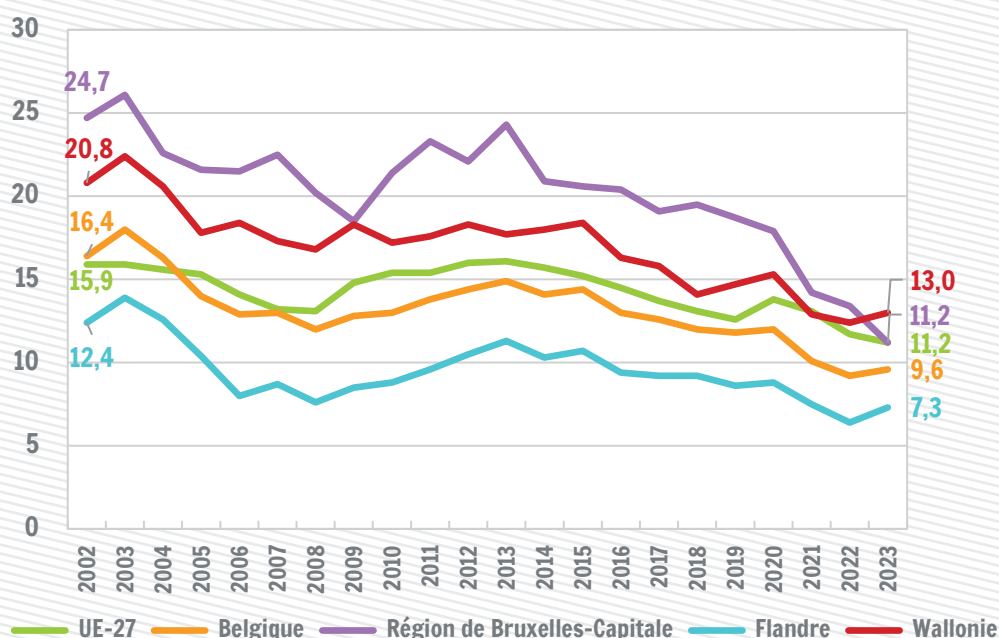
Jeunes en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

13,0%

En Wallonie, en 2023, 13,0 % des 15-29 ans ne sont pas à l'emploi et ne suivent ni enseignement, ni formation

Pourcentage des 15-29 ans ne se trouvant ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation (NEET)



Sources : Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail (EFT ; moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

Le taux de NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ») est le pourcentage de jeunes d'un groupe d'âge donné (ici, les 15-29 ans) qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation. Il fournit une mesure alternative aux classiques taux d'emploi, de chômage et d'activité pour lesquels on classe les jeunes poursuivant des études parmi les inactifs. Dans l'indicateur des NEET, un jeune poursuivant des études n'est pas considéré comme inactif. Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi. Dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, il est souhaité que le taux de NEET parmi les 15-29 ans diminue pour atteindre 9 % en 2030.

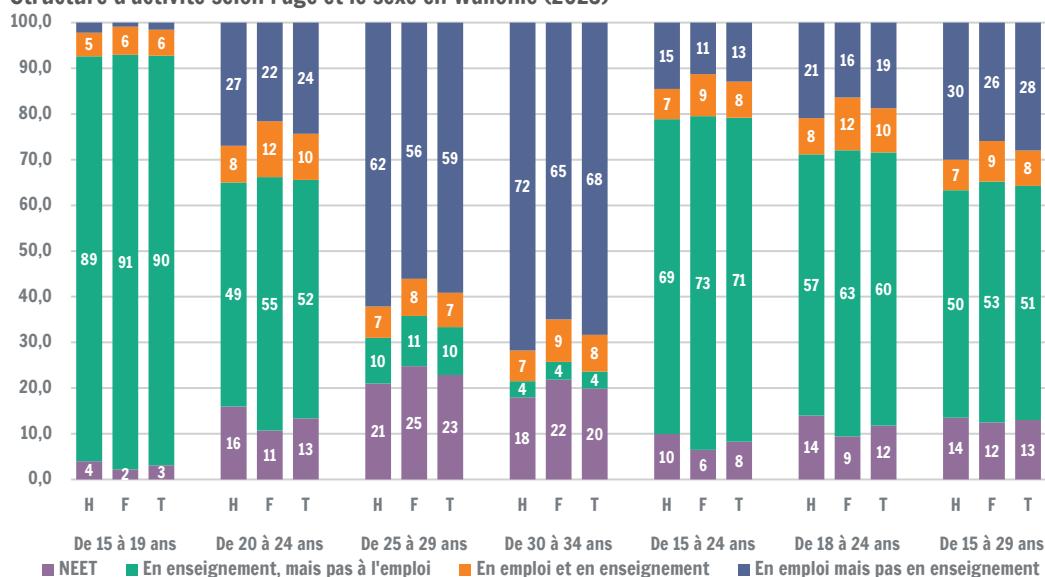
En Wallonie, en 2023, 13,0 % des jeunes de 15 à 29 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et ne sont pas à l'emploi. La Wallonie se situe ainsi dans une situation plus défavorable que la Flandre (avec un taux de 7,3 %), la Région de Bruxelles-Capitale (11,2 %) et l'Union européenne des 27 (11,2 %).

Après avoir enregistré une diminution notable entre 2003 et 2005, le taux de NEET est resté relativement stable en Wallonie jusqu'en 2014. Une nouvelle tendance à la diminution s'est amorcée à partir de 2015. La légère hausse observée entre 2018 et 2020 doit être interprétée avec prudence. En effet, comme l'indicateur est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance rendent compte des inévitables imprécisions liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux de NEET parmi les 15-29 ans se situait, en 2023, entre 12,0 et 14,1 %. Notons que plus de la moitié des NEET détient au moins un diplôme du secondaire supérieur (cf. fiche L020 - structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans).

Jeunes en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

Structure d'activité selon l'âge et le sexe en Wallonie (2023)



Sources : Statbel - EFT ; Calculs : IWEPS

Dans ce graphique, les jeunes d'une classe d'âge donnée sont répartis selon 4 catégories : (1) les NEET, à la base de chaque barre, (2) les jeunes en enseignement, mais pas à l'emploi (3), les jeunes cumulant enseignement et emploi, et (4) les jeunes en emploi, mais pas en enseignement. La part de jeunes en enseignement, mais pas à l'emploi, diminue avec l'âge : elle représente 90 % des 15-19 ans, 52 % des 20-24 ans, 10 % des 25-29 ans et 4 % des 30-34 ans. La part de NEET est très faible pour les 15-19 ans (3 %) et augmente ensuite pour atteindre son maximum pour les 25-29 ans (23 %) et les 30-34 ans (20 %). La part de jeunes à l'emploi, mais pas en enseignement, augmente naturellement avec l'âge : très faible avant 20 ans (1 %), 24 % des 20 à 24 ans, 59 % des 25-29 ans et 68 % des 30-34 ans.

Les différences hommes-femmes sont peu marquées, surtout pour la tranche d'âge la plus jeune. Pour les 20-24 ans, par contre, la part des femmes en enseignement, mais pas à l'emploi (55 %), est plus élevée que celle des hommes (49 %). Le taux de NEET est plus élevé pour les femmes à partir de 25 ans que pour les hommes du même âge (ce qui pourrait s'expliquer par un retrait de l'activité, en lien avec l'arrivée des enfants) alors que chez les plus jeunes, c'est pour les hommes qu'il est plus élevé.

Il est fréquent de calculer le taux de NEET pour des catégories d'âges regroupées, comme les 15-29 ans dans le cadre des ODD (page précédente). Deux autres catégories sont fréquemment utilisées : les 15-24 ans, et les 18-24 ans. La scolarité étant obligatoire pour les mineurs d'âge en Belgique, il est plus intéressant de calculer l'indicateur en excluant les 15-17 ans. Ainsi, en Wallonie, en 2023, le taux de NEET s'élève à 12 % pour les 18-24 ans, et à 8 % pour les 15-24 ans.

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux de NEET est la part de jeunes d'une classe d'âge donnée qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et n'étaient pas à l'emploi. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche L021 - structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Notons que les versions précédentes de cette fiche utilisaient la catégorie d'âge des 18-24 ans.

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations interannuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage (passage à un panel rotatif), les comparaisons des chiffres de 2017 et des années suivantes avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence. En 2021, le questionnaire a connu une profonde révision.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq>

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2025